

de la Bâtie, et qui y avaient été apportées par Claude d'Urfé, lorsqu'il était ambassadeur à Rome (1549-1553). Etant allé ensuite déclarer son action à son père, il lui en demanda pardon. « Mon fils, lui répondit celui-ci, vous avez fait ce que j'aurais dû faire. » Ces statues qui blessaient la pudeur de Louis d'Urfé étaient d'un très grand prix, et madame d'Urfé avait souvent refusé de les vendre.

L'évêque de Limoges était aussi facile à scandaliser dans son âge mur qu'il l'avait été dans son enfance, ne faisant pas plus de grâce aux innocentes bergères du Lignon qu'aux immodestes images de la Bâtie. Voici ce que racontait de lui son frère Claude Yves de Lascaris-d'Urfé, prêtre de l'Oratoire.

« Je ne puis oublier ici un trait agréable du P. d'Urfé, frère de M. l'évêque de Limoges, mais qui n'est pas dans les mêmes sentiments que ce prélat. Celui-ci se plaignait un jour à lui, dans l'amertume de son cœur, de ce que le nom d'Urfé semblait ne devoir être connu que par l'*Astrée*. « C'est une « étrange chose, lui disait-il, que ce méchant livre déshonore « d'autant plus notre nom, qu'il est entre les mains de tout le « monde. Pour moi, je voudrais que quelqu'un de nous s'ap- « pliquât à faire quelque bon ouvrage, qui effaçât la mémoire « de celui-là, et qui empêchât de le lire ; et comme vous « avez de l'esprit et du loisir, il me semble que vous de- « vriez vous y employer. » Le P. d'Urfé ayant fort loué le zèle de son frère : « Je sais un bien meilleur moyen, lui dit-il « pour qu'on ne lise plus l'*Astrée*. Et quel est-il ? reprit avec « chaleur M. de Limoges. — C'est, répondit le P. d'Urfé, « de publier et d'assurer que les cinq propositions sont dans « ce livre ; il ne faut point douter, après cela, qu'il ne soit « bientôt défendu et condamné à l'oubli éternel (1). »

Ceci nous mène tout naturellement à la seconde partie de ce volume et à la biographie des trois d'Urfé, Anne, Honoré,

(1) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, collect. Petitot, 2^e série, tom. XXXIV, pag. 263.